Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023 52LO



## ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023 / SORTIES SCOLAIRES A LA JOURNEE - CALCUL DES SUBVENTIONS

Ecole	Effectifs	Montant de la subvention	Informations	Détail calcul
Oiselet Maternelle	100	800,00		
Louise Michel Maternelle	136	1360,00	Ecole REP	
Linné Maternelle	77	770,00	Ecole REP	
Pré Bénit Maternelle	90	720,00		
Edouard Herriot	166	1328,00		
Linné élémentaire	89	890,00	Ecole REP	
Louise Michel élémentaire	223	2230,00	Ecole REP	
Pré Bénit élémentaire	173	1384,00		
Boussieu	121	968,00		
Claude Chary	321	2568,00		
Jean Rostand	300	3000,00	Ecole REP	
La Grive	208	1312,00	44 élèves participants aux sorties scolaires avec nuitées déduits de la subvention	1664 - 352 (44 x 8€) = 1312 €
Simone Veil	251	2008,00		
Victor Hugo	268	1496,00	81 élèves participants aux sorties scolaires avec nuitées déduits de la subvention	2144 - 648 (81 x 8€) = 1496 €

**TOTAL** 20 834 € 2523

## **DETAIL DES CALCULS**

- → Subvention de **10 € par élève** pour les écoles en REP
- → Subvention de **8 € par élève** pour les autres écoles



Les élèves bénéficiant des sorties scolaires avec nuitées ne bénéficient pas de la subvention sortie scolaire à la journée. Ils sont à déduire du calcul.